



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 31 mars 2025 à 18 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal - Mairie

Quorum : 7

Présents :

M. BODOT Yves, Mme CHARLES Pascale, Mme CINQUIN Catherine, M. DESPLACE Paul, M. FAVRE Patrick, Mme FUET Anne-Marie, Mme KHALIL Stéphanie, Mme LEFERT Catherine, M. MONTEL Georges, M. PERRON Adrien, M. RIVIER François, M. ROBIN Jean-Paul

Procurator(s) :

Mme CONGRETTEL Charlotte donne pouvoir à Mme CHARLES Pascale

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme CONGRETTEL Charlotte

Secrétaire de séance : M. MONTEL Georges

Président de séance : M. ROBIN Jean-Paul

1 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 - Affectation des résultats 2024

Monsieur François RIVIER, conseiller délégué aux finances, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 2024 d'un montant de 167 815.40 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2025 de la manière suivante :

- Article R002 : résultat de fonctionnement reporté = 50 000,00 euros
- Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 117 815.40 euros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur François RIVIER, conseiller en charges des finances, rappelle que lors des différents débats, les membres du conseil municipal ont décidé d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition tels que présentés ci-dessous :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 27,47 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 17,07 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) : 12,45 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote des subventions 2025

Monsieur François RIVIER, conseiller délégué aux finances, présente le tableau des subventions.

ASSOCIATION	montant attribué
ADMR	1 000 €
Amicale des anciens combattants ACPG - CATM	150 €
Amicale des Donneurs de sang	60 €
Amicale Laïque Beaujeu	5 100 €
Association des Artisans et Commerçants	500 €
Association du Réveil	300 €
Basket	1 000 €
CCAS	500 €
Chat-Pito	1 500 €
Comité des fêtes	1 000 €
Comité d'organisation du Tour du Beaujolais	250 €
Coopérative scolaire	843 €
RASED	120 €
Sarmentelles de Beaujeu	250 €
Secours Populaire Français	300 €
Solidarité Femmes Beaujolais	300 €
Tennis Club	1 000 €
TOTAL	14 173 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2025 tel que présenté ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Tarifs et participations 2025

Monsieur François RIVIER, conseiller délégué aux finances, présente au Conseil Municipal les tarifs et participations pour l'année 2025.

TARIFS 2025

LIEU	OBJET - DUREE	MONTANT
FORAINS	Droit de stationnement par manège et par manifestation	40 €
COMMERCANTS AMBULANTS	Droit de stationnement	3 € / semaine 80 € / an
CIMETIERE	Colombarium 15 ans	600 €
	30 ans	900 €
	Jardin du souvenir	Gratuit
	Concession 30 ans	150 € / m2
BIBLIOTHEQUE	Abonnement	11 € / famille
FUNERAILLES	1/2 journée funérailles : maison associative ou salle des fêtes Hab. commune	Gratuit
	Hab. hors commune	150 €

SALLE DES FETES	Tarif associations de la commune 1ère utilisation gratuite	150 €
	Tarif location 1 jour en semaine Hab. commune	150 €
	Hab. hors commune	280 €
	Tarif unique week-end sans cuisine Hab. commune	270 €
	Hab. hors commune	400 €
	Tarif unique week-end avec cuisine Hab. commune	280 € + 90 € ménage cuisine = 370 €
	Hab. hors commune	410 € + 90 € ménage cuisine = 500 €
	Cautions Bâtiment/matériel	800 €
	Ménage salle des fêtes	300 €
	Matériel cuisine	300 €
ESPACE LOISIRS	Hab. commune	550 € + frais réels + frais ménage
	Hab. hors commune	1 100 € + frais réels + frais ménage
	Associations communales	1ère utilisation Gratuite / sans frais
	Conscrits Lantignié	550 € + frais réels + frais ménage
	Cautions Bâtiment	1 500 €
	Ménage	500 €
BAR ESPACE LOISIRS	Hab. commune (uniquement)	190 € + frais réels
	Cautions Bâtiment	1 500 €
	Ménage	200 €
TERRAIN ENHERBE	Habitant commune	500 €
	Habitant hors commune	500 €
	Assoc. Commune	Gratuit
	Cautions	2 000 €
FRAIS REELS	Eau	11 € /m3
	Electricité	0,25 € /Kw
	Gaz	0,20 € /Kwh
RAID BLEU	Tarif Raid Bleu Espace Loisirs	160 € + frais réels + frais ménage
	Terrain enherbé	500 €
	Caution bâtiment	1 500 €
	Caution ménage	500 €
	Caution terrain enherbé (si autre que parking)	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les tarifs et participations pour l'année 2025 tels que présentés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Approbation du Budget Primitif 2025

Monsieur François RIVIER, conseiller délégué aux finances, rappelle qu'en application de l'article L.5217-10-4 du CGCT et afin de respecter le délai réglementaire de 12 jours, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires de plusieurs tableaux détaillés relatif au budget 2025.

Il rappelle également que les membres du Conseil Municipal ont émis un avis favorable sur l'ensemble des projets envisagés pour l'année 2025 qui ont été proposés par la commission finances.

Monsieur François RIVIER informe que le budget primitif est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Monsieur RIVIER indique que des efforts de compressions des dépenses ont été réalisés sur tous les postes, et ce malgré l'augmentation obligatoire de certains chapitres.

Les réductions concernent principalement les chapitres ci-dessous :

- - 18 976 euros au chapitre 011
- - 19 785 euros au chapitre 012
- - 15 730 euros au chapitre 65

Les dépenses réelles sont de 729 220 euros, avec une réduction de 49 622 euros.

L'épargne brute est de 61 986 euros.

La section de fonctionnement nous permet de virer la somme de 109 344 euros, sur la section d'investissement au compte 021.

Il précise que les dépenses liées à une éventuelle reprise de la cantine et de la garderie périscolaire n'ont pas été intégrées. Si le Sou des écoles décide de laisser cette gestion à la commune, il conviendra de voter une décision modificative, afin d'ajouter les dépenses et recettes afférentes à cette gestion.

<i>Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement 2025</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	251 910,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	318 627,00
014	Atténuations de produits	20 400,00
65	Autres charges de gestion courante	126 083,00
66	Charges financières	11 100,00
67	Charges spécifiques	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	100,00
023	Virement à la section d'investissement	109 344,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 642,00
	TOTAL DEPENSES	841 206,00

Recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et aux locations des différentes salles communales.

Certaines dotations ont diminué, notamment les chapitres ci-dessous :

- - 16 798 euros au chapitre 013
- - 6 077 euros au chapitre 70
- - 33 631 euros au chapitre 73
- - 2 914 euros au chapitre 74

L'augmentation de la taxe foncière, permettra de récolter 32 235 euros, mais ne permettra pas de couvrir la baisse des dotations.

Le total des recettes s'élève à 841 206 euros.

<i>Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement 2025</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	4 850,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 280,00
73	Impôts et taxes	85 115,00
731	Impositions directes	485 146,00
74	Dotations et participations	131 815,00
75	Autres produits de gestion courante	79 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	50 000,00
	TOTAL RECETTES	841 206,00

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Monsieur RIVIER indique que le chapitre 16 regroupe le remboursement des emprunts à moyen terme d'un montant de 52 763 euros, et également le remboursement partiel de la ligne de trésorerie pour un montant de 104 000 euros.

<i>Vue d'ensemble des dépenses d'investissement 2025</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	157 263,00
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 446,00
23	Immobilisations en cours	1 353 060,00
041	Opérations patrimoniales	40 749,00
	TOTAL DEPENSES	1 609 518,00

Le total des dépenses d'équipement est de 1 411 506 euros et concerne l'ensemble des projets ci-dessous, qui ont été largement débattus lors des précédentes réunions de Conseil.

EGLISE-031

Tranche 1	427 200 €
Tranche 2	480 000 €

TERRAIN MULTISPORT-986

68 718 €

BATIMENTS DIVERS-961

Toiture Mairie	36 000 €
Garage Cartet	7 542 €
Autres	33 600 €

TRAVAUX DIVERS VOIRIE-967

Zone 30 - Aménagement	13 200 €
Bornage terrain	3 246 €
Véhicules-Matériel	6 000 €
Points d'apport volontaire	4 800 €
Divers	10 800 €

PROJET ECOLE CANTINE GARDERIE-987

Etude faisabilité	18 000 €
-------------------	----------

ECOLE- BIBLIOTHEQUE-985

Mobilier	1 200 €
----------	---------

ECONOMIE ENERGIE-981

Isolation Mairie/sdf	300 000 €
----------------------	-----------

TOURISME-982

Panneaux et divers	1 200 €
--------------------	---------

Recettes :

Monsieur RIVIER explique que le budget investissement 2025 est cette année encore, très ambitieux, et qu'il n'est réalisable que grâce au travail effectué pour obtenir des subventions.

Cette année encore, un gros travail de recherche a été effectué et la commune espère obtenir 441 665 euros de recettes d'investissement (chapitre 13). Il convient également de rajouter les 526 000 euros de mécénat pour la restauration de l'église.

Le chapitre 10 reprend le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui correspond au remboursement partiel de la TVA réglée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023, le versement des Taxes d'Aménagement qui sont perçues par la commune sur les opérations de construction et également l'excédent de fonctionnement.

Le chapitre 16 concerne la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre-est.

Enfin, le chapitre 041 correspond aux frais d'études payés sur l'année 2024 qui deviennent éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

<i>Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement 2025</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	109 344,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	161 886,15
13	Subventions d'investissement reçues	967 665,00
16	Emprunts et dettes assimilés	300 500,00
001	Excédent d'investissement reporté	26 731,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 642,00
041	Opérations patrimoniales	40 749,00
	TOTAL RECETTES	1 609 518,00

Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur RIVIER pour le travail réalisé et pour cette présentation. Il remercie également Monsieur BODOT qui se charge de trouver des subventions nécessaires à la réalisation de tous les projets de la commune.

Le budget 2025 s'équilibre en dépenses et recettes à 2 450 724,00 euros et s'établissent comme suit :

- **section de fonctionnement : 841 206,00 euros**
- **section d'investissement : 1 609 518,00 euros**

Monsieur François RIVIER explique au conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, le Maire devra informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif pour l'exercice 2025**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés dans les étapes budgétaires de l'exercice 2025.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.**
- **charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Ligne de trésorerie

Comme discuté lors du Conseil Municipal du 24 février dernier, la commune a sollicité des banques afin d'obtenir des propositions pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant entre 300 000 euros.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est a transmis la proposition ci-dessous.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA
- Montant du capital emprunté : 300 000 euros
- Durée d'amortissement : 24 mois
- Taux d'intérêts : 2,93 %
- Frais de dossier : 300,00 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel, sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du socle disponible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 300 000 € (trois cent mille euros) selon les conditions ci-dessus énoncées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Garantie d'emprunt souscrit par Deux Fleuves Rhône Habitat (anciennement Opac du Rhône) dans le cadre de l'opération : Parc social public, Acquisition en VEFA de 3 logements situés Chemin de la Place 69430 REGNIE-DURETTE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François RIVIER, délégué en charge des finances.

Ce dernier explique que le groupe Deux Fleuves Rhône Habitat doit refaire le contrat de prêt qui a été garanti par la commune lors de la séance du 04/06/2024.

Pour rappel, la commune a accordé sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt souscrit d'un montant total de 302 989 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 169893 en annexe signé entre : DEUX FLEUVES RHONE HABITAT-OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU RHONE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE REGNIE DURETTE accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 302 989,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 169893 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 75 747,25 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais par la Chambre Régionale des Comptes : Communication du rapport d'observations définitives

En 2024, la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais pour les exercices 2019 et suivants. Dans ce cadre, le rapport d'observations définitives établi par la Chambre a été notifié à la CCSB le 16 janvier 2025 et a fait l'objet d'un débat lors de l'assemblée délibérante du 30 janvier 2025.

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ce même rapport est ensuite transmis par la Chambre aux Maires des communes membres qui sont invités à inscrire son examen à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal.

Dans un délai d'un an à compter de la présentation au Conseil communautaire, le président de l'EPCI devra présenter les actions entreprises à la suite des observations formulées par la Chambre.

Le contrôle s'est déroulé de février 2024 jusqu'en décembre.

En synthèse, le rapport dresse tout d'abord un état des lieux de la communauté de communes en ce qui concerne son territoire, son environnement institutionnel, sa gouvernance et son organisation, ainsi que son large éventail de compétences. Plusieurs thématiques sont ensuite analysées : ressources humaines commande publique, gestion budgétaire et comptable et situation financière.

S'agissant des compétences, la Chambre note que celles-ci sont étendues, notamment celles relatives au développement durable et aux énergies renouvelables. Pour les subventions aux associations sportives, une distinction devra être opérée entre subvention et sponsoring. La Chambre relève également que plusieurs compétences transférées auraient dû faire l'objet d'une évaluation de la CLECT, considérant que seule la commission est compétente pour constater le cas échéant l'absence de charge. La chambre recommande par ailleurs de réinterroger l'existence de certains syndicats comme le SURB et LYBERTEC. Pour la compétence Voirie, la Chambre suggère de réaliser un audit des voiries communautaires dans le but d'obtenir un diagnostic précis de l'état de ces voiries communautaires et ainsi de définir des priorités opérationnelles dans la programmation pluriannuelle des travaux.

En ce qui concerne les ressources humaines, la Chambre relève une bonne maîtrise de la masse salariale nette avec un renforcement conséquent des services pour faire face au projet de mandat, en grande partie compensé grâce au dispositif de mutualisation des services et à une bonne mobilisation des aides et des subventions des partenaires publics. Les lignes directrices de gestion devront être complétées. Les procédures de recrutement devront faire l'objet d'une formalisation écrite. Les dispositifs mis en place en ce qui concerne le temps de travail et le régime indemnitaire sont soulignés avec des documents très complets et bien documentés. L'organisation mutualisée reste à affiner sur les emplois fonctionnels.

S'agissant de la commande publique, la Chambre note une nette amélioration des pratiques à compter de 2022 en lien avec le recrutement d'un cadre spécialisé qui a permis la mise en place de procédures. La CCSB devra cependant porter une attention particulière à une meilleure définition des besoins et à une meilleure computation des seuils.

La chambre relève une **situation financière** saine sur la période avec un bon niveau annuel d'autofinancement (CAF nette stable), une bonne capacité de désendettement et une réelle dynamique fiscale. La qualité des prévisions budgétaires est soulignée en fonctionnement avec une prévision correcte faisant preuve d'une approche prudente, alors qu'en investissement le taux d'exécution est insuffisant et gagnerait à être amélioré. La Chambre constate les efforts déjà déployés par la CCSB avec son plan de sobriété énergétique et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

En conclusion, la Chambre formule 6 recommandations, dont une partie a déjà fait l'objet de régularisations :

Recommandation n°1 : régulariser la situation des services qualifiés de « mixtes »

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le conseil communautaire a décidé de la création de nouveaux services communs et de la mise à jour du tableau des effectifs avec créations des postes transférés de droit. L'organigramme a de ce fait été mis à jour après avis du Comité Social Territorial et de Formation Spécialisée communs.

La recommandation n°1 a été entièrement régularisée et peut être levée.

Recommandation n°2 : réaliser le rapport exigé par la loi sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences

Par délibération en date du 14 novembre 2024, le conseil communautaire a pris connaissance du bilan quinquennal des AC, et par délibération du 30 janvier 2025, il a donné communication des AC prévisionnelles 2025 avant le 15 février comme prévu par le V de l'article 1609C nonies du CGI.

La recommandation n°2 a ainsi été entièrement régularisée et peut être levée.

Recommandation n°3 : mettre en place des procédures de recrutement transparentes garantissant le principe d'égal accès aux emplois publics

Certes cette procédure n'est pas formalisée mais elle existe et s'attache justement à respecter ce principe d'égalité d'admissibilité aux emplois publics. Pour chaque recrutement, les candidats sont reçus à 2 entretiens. Le 1er entretien est réalisé par le binôme élu/agent du service opérationnel et a pour objet de vérifier les compétences techniques du candidat. Le 2ème entretien est réalisé par le binôme Maire ou Président / DGS ou DGA et a pour objet de vérifier les compétences personnelles et les motivations du candidat.

Un PV sera désormais établi pour répondre à cette recommandation.

Le défaut de publicité concerne principalement les postes déjà pourvus par des agents contractuels qui sont maintenus dans leurs fonctions soit par renouvellement de contrat soit par une mise en stage. Désormais, une publication de vacance sera systématiquement engagée (associée ou non à une offre d'emploi) deux mois avant la fin du contrat.

Recommandation n°4 : mettre en place une délibération relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et listant les emplois éligibles

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le conseil communautaire a listé les emplois éligibles aux IHTS et IHTC, encadré l'attribution de l'indemnité horaire pour travail de nuit, de dimanche et jours fériés, et adopté le protocole temps de travail en vigueur au 1^{er} janvier 2025,

La recommandation n°4 a été entièrement régularisée et peut être levée.

Recommandation n°5 : procéder à un recensement annuel des besoins et systématiser les procédures de mises en concurrence des achats publics

La préparation budgétaire est l'occasion pour les services opérationnels d'identifier les investissements à venir dans un tableur, et notamment ceux faisant l'objet d'un marché. A partir de ce recensement des investissements à venir, le recensement des besoins en marchés est ensuite complété par le service « marchés » et le rappel des règles de computation des seuils de procédures et de mises en concurrence assuré par ce même service.

Des solutions sont en cours d'étude permettant d'améliorer la démarche existante sans l'alourdir.

Recommandation n°6 : procéder à l'intégration des syndicats mixtes du SURB et de LYBERTEC

La Chambre encourage la CCSB à procéder à une rationalisation de l'existence de ces deux satellites, en cohérence avec la politique de mutualisation et la recherche d'efficacité du fonctionnement des services déjà largement engagés.

Le SURB n'a en effet plus de compétence liée à la planification du fait du transfert de compétence PLUI à la CCSB en 2017. L'existence de ce syndicat est aujourd'hui justifiée par sa compétence "aménagement" et notamment dans

le cadre de la gestion d'un contentieux. En tout état de cause, la CCSB ne peut décider la fin de ce syndicat car elle n'en est pas membre. Ce sont les 3 communes de Belleville-en-Beaujolais, Dracé et Taponas qui peuvent en décider. Néanmoins, en tant que collectivité porteuse des services communs, la CCSB peut émettre un avis aux maires concernés, tout en respectant la volonté de leur collectivité.

Pour Lybertec, la CCSB n'est pas seule dans le cadre de ce syndicat mixte mais en partenariat avec la CCI. Il semble utile d'engager un débat sur la dissolution du syndicat pour une mise en œuvre, si les élus communautaires et de la chambre consulaire le valident, au plus tôt au 1^{er} janvier 2026, ce qui éviterait de réinstaller un comité syndical en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais pour les exercices 2019 et suivants ;
- **DIT** que ce rapport a donné lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône au titre des amendes de police

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François RIVIER.

Ce dernier explique que dans le cadre de l'aménagement de la zone 30 dans le centre du village, il convient de solliciter une aide auprès du Département du Rhône au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant : Aménagement d'une zone 30 - 3ème phase.

En effet, la commune envisage l'extension de la zone 30 le long de la Route Départementale 135 (RD 135), du cimetière jusqu'à l'espace loisirs, avec l'aménagement du carrefour de la Croix Blanche (RD 135/RD 602). L'aménagement du carrefour RD 9 / RD 602 est également prévu.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 20 338,25 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière. Elle est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants et EPCI de moins de 10 000 habitants auxquels ont été transférées les compétences communales en matière de voies de communication, de transports en commun et de parcs de stationnement.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide auprès du Département du Rhône au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant : Aménagement d'une zone 30 - troisième phase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet : aménagement d'une zone 30 - troisième phase pour un montant de 20 338,25 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée, pour un montant de 10 149,13 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche relative à la bonne exécution de la présente délibération, et à engager les dépenses correspondantes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Retour des commissions

Commission bâtiments :

Rapporteur : Monsieur Georges MONTEL

- Les travaux de l'église se poursuivent. Le renforcement du porche va débuter prochainement. Pour information, celui-ci a avancé de 7 cm. Il a été indiqué que le porche est trop volumineux par rapport aux

colonnes. Il s'agirait d'un défaut de construction. Cela confirme que l'église était vraiment en état de péril. Des essais de couleurs vont avoir lieu sur les joints et badigeons. Les entreprises, très compétentes, emploient pour la plupart d'entre elles des compagnons qui aiment leur travail et cela se confirme. Monsieur CHANU, notre architecte, suit parfaitement le chantier et réalise des réunions régulièrement. Il est rappelé que si des enterrements doivent avoir lieu pendant la durée des travaux, il ne sera pas possible de sortir par la porte centrale.

Commission culture et manifestations :

Rapporteur : Madame Anne-Marie FUET

- Pour rappel, le repas des aînés se tiendra le samedi 12 avril 2025. La préparation de la salle se fera à partir de 9h30. Cette année, 108 courriers ont été envoyés ou distribués. Les nouveaux bénéficiaires concernent les personnes nées en 1950, ce qui représente une dizaine de personnes supplémentaires. Pour information, 64 personnes sont inscrites au repas et 23 personnes ont demandé le colis (dont 8 en Ehpad) qui seront remis par les élus et les membres du CCAS. Une vingtaine de personnes n'ont pas répondu ou ont refusé le repas ou le colis. A cette occasion, une médaille du Département sera remise par Monsieur PRONCHERY Frédéric, conseiller Départemental et Maire de Belleville-en-Beaujolais, à Monsieur ROUX André, à l'occasion de son 100ème anniversaire. Un cadeau lui sera également offert par la municipalité. Monsieur ROUX sera accompagné par deux de ses fils, invités par le CCAS et la municipalité.
- 2 manifestations sont prévues à la Grange Charton :
 - Le festival Gônes à pédales le week-end du 7 et 8 juin 2025,
 - L'évènement culturel La Raizinzin, porté par l'association la Cuvée Sonore, le 14 juin 2025.
- L'évènement Bienvenue en Beaujonomie se tiendra du 13 au 15 juin 2025.

Compte-rendu de la commission sociale de la CCSB :

Rapporteur : Madame Catherine CINQUIN

- Cette réunion a eu pour objet la préparation des subventions accordées aux associations petite enfance et maintien à domicile des personnes âgées, ainsi qu'à la mission locale qui vient en aide aux jeunes de 18 à 20 ans pour le permis de conduire, l'alimentation, la santé (34 bénéficiaires pour l'année 2024), pour le foyer des remparts et également pour les interventions sociales en gendarmerie (53 personnes ont bénéficié de ces interventions).
- Information sur la création du SPPE, Service Public Petite Enfance, avec un guichet unique et sur la mise en place d'un RPE, Relais Petite Enfance, communautaire. Ce service permet de centraliser 3 axes essentiels sur le territoire :
 - Information aux parents
 - Recensement des besoins, avec une planification du développement des modes d'accueil
 - Soutien de qualité des modes d'accueil.

Ce service nécessite la création d'un poste à temps plein par la CCSB.

Le territoire dispose de 307 assistantes maternelles et de 3 relais petite enfance. Pour information, un relais dans le Haut Beaujolais a été fermé, mais 4 relais seraient nécessaires.

La formation BAFA a été renouvelée cette année avec un changement de prestataire.

Commission bibliothèque :

Rapporteur : Madame Catherine CINQUIN

- Une réunion des bibliothèques du territoire de la CCSB a eu lieu le jeudi 27/03/2025 en matinée, en présence de Madame Charline MAURICE, responsable CCSB des projets artistiques et de Madame Hélène MEUNIER, responsable CCSB de la lecture publique. 12 sur 14 bibliothèques du secteur étaient représentées.

Cette réunion avait pour objet une réflexion sur le fonctionnement, le rôle des bibliothèques et du réseau pluriel et également une présentation des deux grandes réalisations sur le secteur, qui sont la médiathèque de Lancié et la médiathèque de Quincié.

- Une porte ouverte de la bibliothèque municipale a eu lieu ce samedi matin 29/03/2025, avec une invitation aux bébés nés en 2024, pour la remise d'un album et d'un abonnement gratuit pour un an. La bibliothèque a reçu une demande du relais petite enfance Bamin'ou pour assurer une animation lors des passages du relais sur la commune.

Commission école :

Rapporteur : Madame Catherine CINQUIN

- Monsieur Alain PATOUX a remis sa lettre de démission à compter du 01/04/2025, ce qui a entraîné une réorganisation de la cantine. Ses tâches seront effectuées et réparties sur d'autres agents, et la surveillance cantine des plus petits sera effectuée par 3 personnes au lieu de 4. Le jeudi 3 avril après-midi, 3 classes de l'école viendront visiter la Mairie et poseront plusieurs questions à Monsieur le Maire.

Commission Ruralité, Agriculture, Viticulture, Sylviculture de la CCSB :

Rapporteur : Monsieur Paul DESPLACE

- La prochaine commission aura lieu mardi 8 avril 2025 à 19 heures à la salle de la Maison des forestiers aux ARDILLATS

Compte rendu de la réunion SYBEMOL :

Rapporteur : Madame Catherine LEFERT

- Le conseil syndical s'est tenu le 26 février 2025. La participation des communes reste identique et évolue selon le nombre d'élèves. La participation 2025 pour la commune de Régnié-Durette est de 8 344.16 euros pour 14 élèves, sur un total de 110 élèves.
- Le Festival One Day qui s'est déroulé samedi 8 février 2025 a été une totale réussite et de nombreux durégnatons étaient présents.
- Les spectacles à venir :
 - Samedi 12 avril 2025 à 18h au théâtre de Beaujeu : apéro concert cuivre et jazz en lien avec une association caritative et avec la participation de la fanfare de Beaujeu
 - Vendredi 13 juin 2025 : fête de la musique à Quincié
 - Samedi 14 juin 2025, journée de fin d'année, portes ouvertes de 10h à 12h et spectacle des élèves à 14h30

Commission voirie :

Rapporteur : Monsieur Patrick FAVRE

- Le Comité du SIAMVA s'est tenu lundi 24 mars 2025 à 17h30. Il a été voté le maintien des tarifs pour l'année 2025. Des caméras ont été passées aux Forchets, mais n'ont rien fait ressortir. Des travaux seront réalisés sur la station de Ponchon pour quantifier et identifier les eaux claires parasites.

Monsieur le Maire précise qu'il était également présent à cette réunion et qu'il a fait savoir son mécontentement. En effet, un budget de 120 000 euros a été alloué à la commune de Lantignié et un nouveau projet était évoqué en 2025 pour la route du Tacot sur cette même commune. Il a donc demandé que les travaux de Ponchon soient réalisés car cela est évoqué régulièrement depuis 3 ans.

Il rappelle que l'Assemblée nationale a voté le 13/03/2025 la fin du caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Ce sujet sera abordé en commission consultative des maires le 10 avril prochain.

- Le Comité du SMEVA s'est tenu mardi 25 mars 2025 à 17h30 à Villié-Morgon. Il a été voté le maintien des tarifs pour l'année 2025. Les travaux sur le réservoir de la Ronze ont été abandonnés, car celui-ci est trop délabré et le réseau sera raccordé au château des Châtillons.
- Les travaux d'enrobé avec changement des caniveaux et des tuyaux sur l'entrée de Ponchon sont achevés.

- La plateforme nécessaire pour accueillir le terrain multisport est terminée.
- Une borne à déchets alimentaires a été installée sur le parking place de l'église.
- La commission voirie de la CCSB se tiendra mardi 1^{er} avril 2025 à Quincié.

Monsieur le Maire informe qu'il y a un trou conséquent sur la route à proximité des Maisons Neuves. Il demande à Monsieur FAVRE de prévenir la commune de Cercié.

- Plusieurs usagers demandent l'abattage de 2 sapins situés à l'entrée du cimetière des Fûts à Saint Joseph. *Après un tour de table, cette demande est acceptée.*
- Monsieur le Maire explique qu'une habitante de la commune de confession musulmane a été inhumée récemment au cimetière des Fûts. Le mari de la défunte a demandé s'il aura la possibilité d'apposer une plaque funéraire sur laquelle sera gravée un poème écrit en arabe. *Après un tour de table, la majorité du Conseil Municipal émet un avis favorable. Madame Pascale CHARLES s'abstient.*

Commission vie associative :

Rapporteur : Madame Stéphanie KHALIL

- Les locations de la salle des fêtes et du hall polyvalent ont rapporté 7 958 euros sur l'année 2024.
- Lors d'une réunion avec le club de basket, un jeune coach, en dernière année de licence, a proposé un projet visant à réduire l'impact écologique du sport. Il souhaite inciter les jeunes à éteindre les lumières et à procéder au tri des emballages. A ce titre, il sollicite les communes pour l'achat de 3 bacs de tri de 3 couleurs différentes. Le coût serait d'environ 140 euros par commune. Ce seront des bénévoles du club qui se chargeront de vider les bacs.
Ce coach souhaite également organiser une randonnée avec une opération nettoyage de la commune. Madame KHALIL a expliqué que la Mairie était déjà engagée dans cette démarche écologique via l'installation de panneau LED dans tous les bâtiments de la commune, et que cela avait permis une baisse de consommation en kWh de 35%.
- Le pot d'accueil des artisans/commerçants de la commune aura lieu le 11 avril 2025. Deux nouveaux artisans sont recensés.

Commission urbanisme :

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Dans le cadre du PLUi-H, une réunion s'est tenue en Mairie mercredi 26 mars 2025 à 9h30 afin de prendre connaissance du plan. Par la suite, une nouvelle réunion sera organisée.

12 - Informations diverses

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes , la DDT du Rhône et l'ADEME proposent aux élus des communes et des intercommunalités du Rhône et de la Métropole de Lyon de participer à une journée de visites terrain afin de découvrir des projets de transition réussis et inspirants dans un format d'échanges entre pairs. Cette journée de visites, intitulée « ECLAM tour » du Rhône (pour « Énergie Climat Logement Air Mobilité »), aura lieu le 1^{er} avril 2025 de 9h00 à 17h00 au départ de la salle des conseils à la Mairie de Belleville.
- Les Hôpitaux Nord-Ouest vont réaliser des tests de projet de transport de prélèvements biologiques et de médicaments par drones médicaux. Une phase comportant des vols test entre l'hôpital de Beaujeu et le laboratoire de biologie et la pharmacie de l'hôpital de Villefranche, va s'ouvrir entre le 2 et le 18 avril. La zone dédiée aux drones, en phase de test, est ouverte aux maires des communes, le jeudi 3 avril à l'hôpital de Villefranche entre 13h00 et 15h45.
- La CCSB invite l'ensemble du Conseil Municipal à l'évènement Premières Pages, samedi 5 avril à 15h30.
- L'assemblée générale de l'association Bambin'ou aura lieu le 10 avril à 20h15 au Relais Petite Enfance à Villié-Morgon.

- Le salon de l'entreprenariat organisé par la CCSB se tiendra le jeudi 10 avril de 9h00 à 12h30.
- Une habitante souhaiterait organiser un baptême civil et un mariage le dimanche 1er juin matin. Après un tour de table, cette demande est refusée.
- Fiche de signalement sur le circuit de randonnée des 2 clochers. 2 personnes sont venues en Mairie pour signaler la statue de l'Abbé Pierre sur le circuit de randonnée. Après échanges, il apparait que cette statue se situe sur une parcelle privée et que la commune ne peut pas imposer au propriétaire de procéder à son enlèvement. Des renseignements seront pris afin de savoir quelles sont les possibilités au niveau juridique.
- Monsieur Jacky MENICHON, Président de la CCSB, s'est vu décerner officiellement la médaille de l'Ordre national du Mérite, le jeudi 27 mars dernier.
- Les 20 nouveaux maires des communes de la CCSB ont été intronisés Compagnons du Beaujolais.
- La brigade de gendarmerie est venue en Mairie pour une visite de courtoisie. Ils ont indiqué avoir eu le signalement d'un véhicule (Audi noire) circulant à vive allure dans le centre du village. Plusieurs riverains l'ont en effet remarquée. Ils ont également signalé une voiture qui est stationnée à Saint Vincent, ainsi qu'une moto qui traverse le village le matin vers 8 heures et qui roule trop vite. Monsieur le Maire a, quant à lui, indiqué qu'il y avait quelques incivilités au sein de la commune et des voitures régulièrement stationnées sur l'emplacement réservé au bus.

13 - Questions diverses

Fin de séance : 22H13

Signature du Maire et du secrétaire de séance :

Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Jean-Paul ROBIN		M. MONTEL Georges	